RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HERAULT
ST-GUILHEM LE-DÉSERT
Mairie
Grand Chemin du Val de Gellone
34150 St Guilhem le Désert

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

PROCES VERBAL
Séance Publique Conseil Municipal
MERCREDI 15 JUILLET 2026
À 18h en Mairie

Ouverture de la séance de l'avant conseil & informations générales :

M. le Maire souhaite la bienvenue aux participants et informe qu'il a souhaité faire un conseil durant l'été malgré un ordre du jour relativement léger.

Faits divers et informations :

- Durant la fête d'Aniane, M. Philippe Salasc, Maire de la commune, a été insulté et agressé à l'issue d'une soirée. Lors d'un échange téléphonique, M. le Maire lui a témoigné tout son soutien et lui a apporté son entière solidarité face à cet incident.

- Une réunion publique sur le thème de la **GEMAPI** s'est tenue en Mairie avec la participation d'élus mais aussi d'habitants. Les échanges ont été tendus au début, puis se sont apaisés. Les discussions ont notamment porté sur les interventions autorisées dans le Verdus et sur les modalités de nettoyage. Hubert Moreau propose de réfléchir à un nettoyage associant la population. M le Maire rappelle qu'aucune intervention n'est prévue entre le 15 juin et le 15 septembre. Olivier Fonzes précise que l'objectif est de nettoyer sans procéder à un « nettoyage à blanc », contrairement aux pratiques des années 1980, notamment en intervenant au niveau des pieds de mur. Une réflexion paysagère devra également être menée.

- Des panneaux informant de la situation face aux **risques incendies** et d'accès aux massifs ont été installés à chaque début de chemins. Il conviendra de vérifier leur installation qui pour l'instant est provisoire. L'ONF devra mettre en place des poteaux plus solides. La question de la partie amovible devra également être étudiée.
Une bâche de réserve d'eau, d'une capacité de 60 m³ a été installée au fond du parking des chasseurs ; reste à réaliser la clôture.

- **Canicule et Changement climatique** : En période de canicule, la mairie qui est climatisée peut servir de lieu refuge pour les personnes qui n'ont pas la possibilité de rafraichir leur logement ; notamment dans la salle du conseil municipal et dans la bibliothèque.
M. le Maire informe que la Ccvh a organisé le séminaire des élus consacré au changement climatique en présence d'Emma Haziza, hydrologue et de Serge Zaka, agro-climatologue. Plusieurs élus de la commune y ont assisté.
Les échanges ont porté sur :

- les évolutions climatiques à venir ;
- les changements nécessaires dans les pratiques agricoles et culturales ;
- l'évolution du cycle de l'eau ;
- le rythme des changements, considéré comme particulièrement préoccupant ;
- les conséquences sur la grotte de Clamouse, notamment au regard de l'évolution du niveau de l'eau.

- La Marche des Fiertés du 6 juin a rassemblé deux groupes défendant des positions opposées. La préfecture avait envoyé une patrouille de gendarmes mobiles.
La question d'une éventuelle interdiction ou d'un encadrement différent les années suivantes devra être réfléchie, notamment en cas de nouvelle demande pour 2027. Gérard Vareilhes fait remarquer la présence de nombreux graffitis et autocollants sur le mobilier urbain ; une solution pourrait être trouvée pour remédier à cette pollution visuelle.

Travaux, aménagements et services techniques

Organisation des services : Jennifer s'étant cassé le bras, elle sera absente jusqu'à la fin du mois d'août. La priorité est donnée à la propreté du village, notamment aux sanitaires, au nettoyage des rues et au ramassage des poubelles. L'organisation du service technique devra être réexaminée.
En fonction de la fréquentation touristique, deux passages sont prévus pour vider les poubelles. Le tour du soir est également jugé important pour le ramassage afin d'éviter l'éparpillement par les chiens et chats.

Renfort saisonnier
Benoît De Block est recruté pour la saison. Il avait déjà effectué une saison avec Jean-Paul ; il connait donc le village.

Encombrants et aide ponctuelle aux habitants
M le Maire rappelle que le service de collecte des encombrants a été arrêté, considérant que cette mission ne relève pas du rôle de la mairie. Il est toutefois proposé de conserver la possibilité d'une aide ponctuelle lorsqu'un habitant en fait la demande, dans le cadre d'une réflexion au cas par cas.
Un voyage d'encombrants a notamment déjà été réalisé par le service technique aux Lavagnes pour aider un couple installé dans un mobil-home qui déménage dans la maison de M. Bougette.
Robert Siegel rappelle que ce service, déjà assuré lors du précédent mandat, constituait une véritable aide sociale. Marie-Line Jaudon considère qu'il serait pertinent de le maintenir. Jean Vidal est favorable au principe, tout en demandant que les objets soient correctement rangés et ne soient pas simplement déposés à destination, notamment chez les chasseurs.

Le bout du muret du Parking Pré des Pères s'est effondré. Le compteur doit être vérifié, avec l'objectif de conserver le branchement existant. La question de la reconstruction du muret est posée. M le Maire souligne que la réflexion doit également intégrer la question des inondations. Plusieurs solutions pourraient être envisagées, notamment un système de chaîne ou une petite bordure de trottoir.

Mairie, Grand chemin du Val de Gellone
34150 Saint-Guilhem-le-Désert
Tél.04 67 57 70 17 - mairie-st-guilhem@orange.fr
www.saint-guilhem-le-desert.com

Panneaux et sensibilisation

Marie-Line Jaudon suggère l'installation d'un panneau à l'entrée de la porte de « Jérusalem » afin de sensibiliser les visiteurs au risque incendie.

Cathy Rocco estime qu'une signalétique rappelant les règles de tenue correcte serait également utile, compte tenu du nombre de personnes circulant en maillot de bain.

Travaux du canal et barrage

Anne Desfaudais évoque les travaux de l'ASA du canal, prévus cet hiver, ainsi que les éventuelles incidences sur le stationnement au niveau du parking de Belbezet.

Des travaux sur le barrage par la société Hydro Watt sont prévus le 30 août de nuit afin de changer certaines pièces. (Date reportée)

⚜ Grands projets et aménagements du village

Un questionnaire a été envoyé afin de recueillir les attentes de la population. Deux catégories de projets sont envisagées : les projets structurants onéreux, à long terme, et les projets de proximité rapides. L'objectif est de recueillir la participation du plus grand nombre. Plusieurs supports de réponse sont proposés : papier ou internet. On attend vos réponses !

Entrée nord : Gérard Vareilhes propose, pour l'entrée nord, d'étudier la suppression des platanes et la création d'un trottoir. Robert Siegel indique que la DREAL a changé sa position concernant les platanes.

Entrée sud : M le Maire propose de travailler sur la sécurisation de l'accès des piétons à l'entrée sud. Les deux projets ne pourront pas être menés simultanément.

⚜ Restaurants, commerces et autorisations

Le projet de food-truck de Martin, situé en face du centre culturel St Laurent n'a pas reçu l'accord de la DREAL pour l'emplacement envisagé mais le conseil municipal à l'unanimité a décidé de valider ce lieu.

La bâche de réserve d'eau installée parking des chasseurs n'a pas reçu l'aval de l'UDAP. Les élus ont préféré privilégier l'aspect sécuritaire ; une clôture sera installée afin de limiter la nuisance visuelle.

Concernant la palissade du restaurant Fonzes elle sera installée très prochainement ; concernant le petit jardin, pour le moment pas de palissade tant que les services de la justice ne l'autorisent pas. Le Maire a signalé à la Préfecture des odeurs nauséabondes provenant du petit Jardin.

Pour le restaurant de Pierre Rocco, les avis de la DREAL et de l'UDAP sont favorables, ainsi que celui de la commission des sites. Des démarches ont été engagées auprès de la Préfecture et de la DDTM afin de faire avancer les dossiers. Hubert Moreau indique également avoir contacté les services concernés, sans avoir obtenu de réponse à ce stade.

⚜ Culture, animations et équipements culturels

Animations

Le feu de la Saint-Jean sa version « quartier bas » s'est très bien déroulé et s'est vu être un moment de convivialité et de partage.

La fête de la musique organisée sur la place s'est bien déroulée et a bénéficié d'une bonne ambiance.

Les festivités du 13 juillet organisé à l'Espace Max Rouquette, ont rencontré un bon accueil. L'orchestre et le lieu ont été appréciés. Il est proposé de renouveler cette formule.

Mairie, Grand chemin du Val de Gellone
34150 Saint-Guilhem-le-Désert
Tél.04 67 57 70 17 - mairie-st-guilhem@orange.fr
www.saint-guilhem-le-desert.com

Le concours de pétanque est annoncé pour le samedi 18 juillet.
Un apéral muzical est programmé le 06/08 au théâtre de Verdure.
Le comité des fêtes prépare une programmation festive pour le 14/08 et le 11/09.

Théâtre de Verdure
La réception des travaux du théâtre de Verdure a eu lieu le matin même. Quelques finitions restent à réaliser. Une pièce de théâtre est programmée le soir même. La saison culturelle comprendra des spectacles de théâtre ainsi que des séances de cinéma.
Les plantations sont envisagées à l'automne.
Julien Vidal propose d'interdire le stationnement dans l'enceinte du théâtre de verdure. La question d'une éventuelle gratuité du stationnement pour les personnes fréquentant la messe devra également être étudiée.

Patrimoine et projet Gellone 2050

Entretien du patrimoine : Des devis doivent être étudiés pour l'entretien des toitures. Une demande de subvention auprès de la DRAC pourrait être envisagée.
Gellone 2050 : Une réunion s'est tenue avec le cabinet Dutilleul, la CCVH, la DRAC et les élus afin de présenter différentes pistes de réflexion. L'idée d'organiser une réunion publique est favorablement accueillie. Elle pourrait avoir lieu durant la dernière semaine du mois d'août, avant la rentrée scolaire, idéalement entre le 24 et le 28 août. Au niveau des subventions, l'Etat dans le cadre de la DETR a validé sa participation pour la deuxième phase du projet.
Benoit Larbiou demande la possibilité d'avoir des supports de présentation avant cette rencontre.
M. le Maire suggère plutôt une réunion qui présenterait les différents scénarios. L'objectif serait de recueillir les avis des habitants, puis de faire remonter ces retours au bureau d'études avant de poursuivre le projet.

Enseignes, devantures et terrasses

La commission consacrée aux enseignes s'est réunie au mois de mai afin de recenser les remarques de chacun. Une démarche individuelle a ensuite été engagée auprès des commerçants : environ 40 commerces ont été rencontrés sur plusieurs jours. La première visite a permis de présenter les observations. Un courrier a ensuite été rédigé et distribué au commerçant afin de préciser les ajustements attendus. Certaines solutions ont déjà pu être trouvées.
La question de la formation ou de l'accompagnement des commerçants est également évoquée, certains ne sachant pas nécessairement comment procéder. Une réflexion doit aussi être menée sur les devantures, l'éclairage intérieur des boutiques et le déballage.
Les travaux de mise en conformité restent à la charge des commerçants. Certains ont été invités à revoir leurs enseignes en vue de l'échéance de 2027.
Gérard Vareilhes souligne que la démarche est courageuse mais insiste sur la nécessité d'appliquer les mêmes règles pour tous.
Véronique Hardy rappelle que les situations sont différentes selon les emplacements et que certains panneaux peuvent néanmoins être utiles, notamment pour masquer certains éléments disgracieux.
Robert Siegel estime que l'équité ne signifie pas nécessairement égalité au vu des différentes situations. L'objectif est de parvenir à une charte fixant des règles générales applicables à tous.
Concernant les terrasses, certains panneaux sont réapparus. Véronique estime toutefois qu'ils peuvent jouer un rôle utile en matière de signalétique et permettre d'identifier les restaurants.

Mairie, Grand chemin du Val de Gellone
34150 Saint-Guilhem-le-Désert
Tél.04 67 57 70 17 - mairie-st-guilhem@orange.fr
www.saint-guilhem-le-desert.com

⚜ Questions et interventions du public

Propreté, déchets et nuisances :
Cathy Rocco et Julien Vidal relancent sur les recherches d'achat d'un nouveau véhicule utilitaire. L'option d'achat d'un véhicule électrique ne serait pas rentable. Véronique Hardy précise que les recettes du parking étant en baisse, il faut être prudent sur les dépenses.

Cathy Rocco interroge au sujet d'une poubelle noire attachée avec une ficelle à une gouttière et demande si cette situation est destinée à durer. Monsieur le Maire fera la lumière sur cette question.
Benoit Larbiou évoque la question de la pollution olfactive et rappelle que les établissements concernés doivent disposer d'extracteurs d'odeurs adaptés.

Réunion Gellone 2050 et fontaines : Pierre Spehl demande si les réunions consacrées à Gellone 2050 et aux fontaines puissent être organisées la même semaine afin qu'il puisse être présent.

Éclairage de la pétanque :
Florian Prin questionne sur les horaires d'éclairage du terrain de pétanque. Il demande la possibilité de revoir les horaires d'éclairage afin que les équipements puissent être éclairés plus tôt et que l'extinction intervienne plus tard lorsque cela est nécessaire, lors des concours notamment. La question devra être vérifiée.

Local Tour des prisons : En réponse aux questions posées au précédent Conseil Public, M le Maire précise que ce local est mis à la disposition du voisinage pour garer les vélos.

****

Ouverture de la séance du Conseil Municipal :

Présents : MORESMAU JP, FONZES O, HARDY V, SIEGEL R, DUGLOU M, CAPITAINE V, DESFAUDAIS A, PALHOL M, JAUDON L, MOREAU H, ROCCO C.
Secrétaire de séance : Anne Desfaudais

Approbation Pv du 5 juin 2026 : **Vote : 11 pour**

Délibération N°36 -2026 : Régime indemnitaire des agents de police Municipale ; ajustement du taux de l'IFSE (indemnité spéciale de fonction et d'engagement) **passant de 30 % à 32 %** :
Considérant que les fonctions exercées par le Chef du service de Police municipale impliquent un niveau étendu de responsabilités, de technicité et de sujétions ;
Considérant qu'il convient d'adapter le montant de l'IFSE afin de mieux prendre en compte l'évolution des missions et des responsabilités du poste ;
Le Conseil Municipal, DÉCIDE :
- Le taux de l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) attribué au Chef du service de Police municipale est porté de 30 % à 32 % du montant plafond applicable au groupe de fonctions concerné, dans le respect des dispositions réglementaires en vigueur.
- La présente modification prendra effet à compter du 01/08/2026 **Vote : 11 pour**

Délibération N°37-2026 : Modification tableau des effectifs : modification du temps de travail : passage à temps complet d'un adjoint administratif principal 2eme classe :

Les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Actuellement l'emploi permanent d'adjoint administratif principal 2eme classe inscrit au tableau des effectifs pour un temps de travail de 31.5 heures / hebdomadaires correspond au poste d'accueil du Secrétariat de Mairie & Agence postale. La fiche de poste définissant les différentes taches est jointe à la présente délibération.

Aujourd'hui le temps de travail de cet emploi est inadapté au vu de l'évolution des besoins du service. Cette augmentation du temps de travail permettra d'améliorer la qualité de l'accueil, de réduire les délais de prise en charge, d'assurer la continuité du service public et de mieux répartir la charge de travail entre les agents. Il est donc proposé de modifier la durée hebdomadaire passant de 31.5 heures à 35 heures par semaine à compter du 01/08/2026.

Le Conseil Accepte de modifier le tableau des effectifs tels que mentionnés ci-dessous :

FILIERE ADMINISTRATIVE	Occupé par un titulaire	Occupé par un Contractuel en CDD
Cat B : Rédacteur territorial principal 1ere classe	1 poste TC	
Cat B : Rédacteur territorial principal 2eme classe	1 Poste TC	
Cat C : Adjoint Administratif principal 2eme classe	1 poste TC	
FILIERE CULTURELLE		
Cat c : Adjoint du patrimoine		1 poste TC
FILIERE TECHNIQUE		
Cat C : agent de maitrise	1 poste TC	
Cat C : adjoint technique principal 2eme classe	1 poste TC	
Cat C : Adjoint Technique	1 poste TC	1 poste TC
FILIERE POLICE MUNICIPALE		
Cat B : Chef de Police Municipale Principal 2eme classe	1 poste TC	

Virginie Rohr a exprimé le souhait d'augmenter son temps de travail lors de l'entretien annuel au mois de février. Les élus n'avaient pas souhaité se prononcer avant les élections municipales.

Vote : 11 pour

Délibération N°38-2026 : Demande de subvention à l'Etat (DDTM) pour la réalisation d'une mission G2P- PRO - étude de projet de sécurisation des éboulements rocheux.

Suite à l'étude géotechnique réalisée par la société Géolithe, et notamment l'avant-projet rendu le 02/10/2025 concernant le suivi d'information du risque d'éboulement rocheux des falaises surplombant les parcelles Roc de Combes

Une deuxième phase s'avère aujourd'hui nécessaire pour poursuivre cette surveillance en la réalisation d 'une étude G2P-PRO.

Un devis a été demandé à l'entreprise Géolithe s'élevant à 17 710.5 € HT soit 21 552.60 € ttc.

Le Conseil après en avoir délibéré
Décide de demander à l'état- DDTM, une subvention à hauteur de 80 % pour l'actualisation de cette étude. **Vote : 11 Pour**
Cette phase d'étude est primordiale car elle permettra de dimensionner les ouvrages à mettre en place, s'en suivra ensuite la rédaction de l'appel d'offre. Des financements seront alors demandés pour la réalisation des travaux.

Délibération N° 39-2026 : Cession du véhicule camion Fuso Canter :
M. Olivier FONZES, Adjoint au maire, indique au Conseil Municipal que le véhicule Fuso Canter immatriculé CE 876 ME, acquis par la collectivité en octobre 2012 pourrait être vendu du fait de l'acquisition cette année d'un camion Piaggio pour le remplacer.
Il est précisé que le véhicule Fuso canter rencontre des problèmes mécaniques et est à ce jour stationné au garage Corbières à Aniane.
Au vu de l'ampleur des différentes pannes la commune n'a pas souhaité faire procéder aux réparations.
M Gilles ALBE, domicilié à Saint Jean de Fos ayant eu connaissance de cette situation a fait une proposition d'achat correspondant au prix de 1200 €,
Le Conseil municipal, AUTORISE M. le Maire à vendre en l'état le véhicule Fuso Canter immatriculé CE 876 ME pour un prix de cession de 1200 euros à M. Gilles ALBE **Vote : 11 pour**

Délibération N° 40-2026 : Décision modificative 1 – Budget général :

Dépense - Compte 2152 installation voirie	- 2 417.40 €
Dépense – Compte 2152 opération signalétique	- 7 500.00 €
Dépense – Compte 231- opération bâche incendie	+ 9 917.40 €

Vote : 11 pour

Délibération N°41-2026 : Décision modificative 1- Budget parking :

Dépense – Compte 2313 opération parking Croix de Jean	- 1933.62 €
Dépense – Compte 2313 opération borne recharge électrique	+ 1933.62 €

Vote : 11 pour

M le Maire demandera à Hérault Energie un retour sur l'utilisation des bornes de recharges.
Prochain conseil prévu début septembre ou mi-septembre.

L'ordre du jour est levé à 19h 30.

Le Maire,
JP MORESMAU

MAIRIE DE SAINT-GUILHEM-LE-DÉSERT · HÉRAULT ·

Le secrétaire de séance,
Anne DESFAUDAIS

Procès-verbal approuvé le par 11.. voix pour, ...0. voix contre et ..0.. abstentions.

Mairie, Grand chemin du Val de Gellone
34150 Saint-Guilhem-le-Désert
Tél.04 67 57 70 17 - mairie-st-guilhem@orange.fr
www.saint-guilhem-le-desert.com